

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1901

présenté par

M. Lorion, Mme Guion-Firmin, M. Masson, M. Kamardine, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
Mme Louwagie, Mme Ramassamy et Mme Bassire

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Il est complété par un stage de préparation à l'outil informatique et digital »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La numérisation des formalités pour la création, la modification, la cessation des entreprises implique que les futurs chefs d'entreprise soient mieux formés aux outils informatiques mais aussi dans leurs relations numériques avec les clients et les différentes administrations. Il est donc nécessaire de mettre en place un stage spécifique d'apprentissage à l'outil informatique et digital.